



ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 21/03/2018

Votre annonce n°18-7329 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Cette annonce n'est plus modifiable.

Les corrections ou annulation éventuelles devront faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après la publication de l'avis au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
 Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
 > Contact client

F1 - Formulaire Avis de marché

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : 89
 Annonce No 18-7329
 Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Ville de Sens.
 Correspondant : ville de Sens, 100, rue de la République - cs70809 89100 Sens, tél. : 03-86-95-67-37, télécopieur : 03-86-95-67-56,
 courriel : marchespublics@grand-senonais.fr adresse internet : <http://www.ville-sens.fr>.
 Adresse internet du profil d'acheteur : <http://marches.e-bourgogne.fr>.
 Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
 Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : maintenance du dispositif de vidéoprotection urbaine de la Ville de Sens.
Catégorie de services : 27.
 CPV - Objet principal : 32323500.
 Lieu d'exécution : ville de Sens.
 Code NUTS : FRC14.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

le présent marché a pour objet d'assurer les maintenances préventive, corrective ou d'amélioration des équipements de l'ensemble du système de vidéoprotection mis en place et l'assistance téléphonique

Options : descriptions concernant les achats complémentaires : dans le cadre de cette consultation, la collectivité s'autorise à passer des avenants en cas de nécessité.

Nombre de reconductions éventuelles : 1.

Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : le marché est renouvelable une fois par tacite reconduction soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le titulaire ne peut s'opposer à cette reconduction tacite.

Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas reconduire le marché, cette décision sera notifiée au titulaire au plus tard 90 jours avant la date d'expiration de la période en cours. Dans ce cas, le marché s'achèvera à la fin de la période en cours.

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

Prestations divisées en lots : non.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : - Sur les fonds propres de la collectivité

- imputations budgétaires : 6156 PMUN - 2188 pmun

- paiement par mandat administratif

- une facture par type de prestation

- délai global de paiement : 30 jours

- prix ferme la première année, révisable dans les conditions prévues au CCAP l'année de reconduction.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : lorsque le marché lui a été attribué, le groupement sera tenu de se transformer en groupement avec mandataire solidaire.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : les pièces à produire pour la candidature sont :

- le formulaire Dc1 (lettre de candidature) disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou tous documents équivalents.

- le formulaire Dc2 (déclaration du candidat) disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou tous documents équivalents.

- les justifications prévues à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 et de l'article 48 du décret n°2016-360.

Situation juridique - références requises : le candidat devra préciser s'il est en redressement judiciaire et produire une copie du jugement prononcé. Il fournira une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 l'ordonnance n°2015-899.

Capacité économique et financière - références requises : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Capacité économique et financière appréciée au regard de la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement au cours des 3 dernières années.

- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire ou l'entrepreneur dispose pour l'exécution du marché.

- présentation d'une liste des principaux services effectués de même nature que ceux du marché au cours des trois dernières années en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Toutefois, il est rappelé que la capacité du candidat s'appréciera au regard de ses références de réalisations comparables ou par tout autre moyen laissé à la libre appréciation du candidat (certificat professionnel ou autres éléments permettant d'apprécier sa qualification).

En outre, le candidat devra fournir en complément de sa déclaration du candidat :

- la certification des installateurs de système de vidéosurveillance prévue par l'arrêté du 5 janvier 2011.

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation.

Marché réservé : non.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 20 avril 2018, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MAS1801.

Renseignements complémentaires : marché à procédure adaptée passé en vertu de l'article 27 du décret no 2016-360 relatif aux marchés publics.

Critères d'attribution : le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Visite sur sites obligatoire préalable à la remise des offres. Certificat de visite à joindre aux offres sous peine de non recevabilité.

Durée : le marché débutera à compter de la date de l'accusé de réception du courrier de notification du marché pour prendre fin le 31 décembre 2018.

Le marché se renouvellera une fois, par reconduction tacite, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour prendre fin le 31 décembre 2019.

Le titulaire ne peut s'opposer à cette reconduction tacite.

Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas reconduire le marché, cette décision sera notifiée au titulaire au plus tard 90 jours avant la date d'expiration de la période en cours. Dans ce cas, le marché s'achèvera à la fin de la période en cours.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les candidatures et les offres sont adressées par voie électronique sur la plate-forme Territoires Numériques à l'adresse suivante :

<https://marches.ebourgogne.fr>.

Par précaution, une copie dite de sauvegarde peut être transmise sur support physique électronique ou sur support papier et être adressée par le candidat dans les délais impartis pour la remise des candidatures/offres selon les modalités d'envoi sous pli cacheté cité ci-dessous en y précisant l'objet du marché et "copie de sauvegarde".

Toutefois, les candidats peuvent remettre leur proposition par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir leur confidentialité.

- en ce qui concerne les plis adressés par voie postale, l'adresse est la suivante :

Ville de Sens

Service des Marchés Publics

Cs80552

21 boulevard du 14 Juillet

89105 sens

- pour un dépôt en mains propres, le pli doit être remis contre un récépissé de dépôt à l'accueil de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais -21 boulevard du 14 Juillet à Sens - aux horaires suivants : du lundi au jeudi de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, le vendredi de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 16h30, faute de quoi votre proposition sera refusée.

Attention ! si vous faites appel à une société de transport ou coursier assurez-vous :

- d'une part, qu'ils respectent les horaires imposés dans le règlement,

- d'autre part, que votre offre soit remise exclusivement à l'accueil de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais - 21 boulevard du 14 juillet à Sens

Faute de quoi votre proposition sera refusée

Conditions pour obtenir les documents :

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur la plate-forme e-bourgogne à l'adresse suivante : <https://marches.e-bourgogne.fr> en recherche avancée

Sous la référence Mas1801.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 mars 2018.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Dijon 22 rue d'assas B.P. 61616 21016 Dijon, tél. : 03-80-73-91-00, courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr, télécopieur : 03-80-73-39-89 adresse internet : <http://dijon.tribunal-administratif.fr/>.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable 53 boulevard Vivier Merle 69007 Lyon Cedex 03, tél. : 04-72-77-05-20, courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr, télécopieur : 04-78-92-83-16 adresse internet : http://lyon.tribunal-administratif.fr.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - Recours contractuel devant le Tribunal Administratif compétent par application de l'article 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché ;

- recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché.

Mots descripteurs : Télésurveillance.

Éléments de facturation :

Votre référence de commande au BOAMP : MA180009

Libellé de la facture : Ville de Sens 100 rue de la république CS 70809 89108 Sens Cedex

Siret : 21890387000010

Classe de profil : Commune

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 20 avril 2018

Objet de l'avis : Maintenance du dispositif de vidéoprotection urbaine de la Ville de Sens

Nom de l'organisme : Ville de Sens

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

